

Rencontre pour suivi de dossiers

From: "Lépinay, Francine" <francine.lepinay@saaq.gouv.qc.ca>
To: "Hareb, Samir" <samir.hareb@finances.gouv.qc.ca>, "Sirois, Marc" <marc.sirois@finances.gouv.qc.ca>
Cc: "Frenette, Yves" <yves.frenette@saaq.gouv.qc.ca>, "Nadeau, Guy" <guy.nadeau@saaq.gouv.qc.ca>
Date: Wed, 26 Jul 2017 21:48:39 +0000
Attachments: Capitalisation PGI MFQ - 27 juillet 2017 .pdf (743.93 kB); Rencontre avec le MFQ - 27 juillet 2017.pdf (496.85 kB)

Bonjour

Vous trouverez ci-joint des documents en vue de la rencontre de demain.

Bonne lecture et bonne soirée.

Francine Lépinay CPA, CA

Directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel

Société de l'assurance automobile du Québec | 333, boul. Jean-Lesage, E-5-36 | Québec

(Québec) G1K 8J6 | Tél. : 418-528-3621

 francine.lepinay@saaq.gouv.qc.ca



Au volant, on ne texte pas.

Documents pour la rencontre du 27 juillet

From: "Lépinay, Francine" <francine.lepinay@saaq.gouv.qc.ca>
To: "Hareb, Samir" <samir.hareb@finances.gouv.qc.ca>, "Sirois, Marc" <marc.sirois@finances.gouv.qc.ca>
Cc: "Frenette, Yves" <yves.frenette@saaq.gouv.qc.ca>, "Nadeau, Guy" <guy.nadeau@saaq.gouv.qc.ca>
Date: Thu, 27 Jul 2017 13:21:52 +0000
Attachments: 20170727_Présentation pour le financement de CRQ.pdf (1.3 MB); Business Case PGI pour MFQ 27 juillet 2017.pdf (790.82 kB); Rencontre avec le MFQ - 27 juillet 2017-amendée.pdf (497.01 kB)

Bonjour

Voici d'autres documents en vue de la rencontre de cet après-midi.

Merci de prendre note que des précisions au été ajoutées au document « Rencontre avec le MFQ - 27 juillet 2017 amendé ». Voir dernière puce de la dernière page qui se lit comme suit :

- Les investissements des prochaines années permettront de livrer des bénéfices à compter de 2022. Par des surplus d'environ 35 M\$ par année comptabilisés aux livres du gouvernement, la Société aura remboursé totalement sa dette en 2027.

Bonne lecture

Francine Lépinay CPA, CA

Directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel

Société de l'assurance automobile du Québec | 333, boul. Jean-Lesage, E-5-36 | Québec (Québec) G1K 8J6 | Tél. : 418-528-3621

 francine.lepinay@saaq.gouv.qc.ca



Au volant, on ne texte pas.

Capitalisation du PGI

Document de travail -
Confidentiel

VICE-PRÉSIDENTE DES RESSOURCES HUMAINES,
DES FINANCES ET DE LA PERFORMANCE

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Position de la haute direction

En septembre 2016, orientation retenue par le comité de vérification et de la performance

- Confirmer que le PGI soit la propriété du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fiducie)
- Sous réserve d'une opinion juridique

Opinion juridique externe – Beauvais Truchon (M^e Luc Chamberland et M^e Jean-François Pleau)

Conclusions

- Le législateur a accordé à la Fiducie et à son conseil d'administration la pleine administration (conserver, faire fructifier et accroître le patrimoine)
- En procédant à l'acquisition du PGI, le Fonds d'assurance
 - Agit dans le meilleur intérêt de la fiducie
 - Ne compromet pas sa stabilité financière
 - Conserve, fait fructifier et accroît son patrimoine
- La Loi sur la SAAQ ne contient aucune disposition qui empêche ou limite les pouvoirs du Fonds d'assurance pour faire l'acquisition du PGI
- Les débats et discussions en commission parlementaire ne contredisent ni ne nuancent cette position

Opinion juridique externe – Beauvais Truchon (M^e Luc Chamberland et M^e Jean-François Pleau)

Conclusions - suite

- Le Fonds d'assurance peut légalement acquérir le PGI et l'inscrire à ses états financiers
- Ces différentes dispositions législatives permettent donc au Fonds d'assurance d'emprunter pour acquérir le PGI et de faire fructifier ce bien
- Comme on l'a vu, la méthode de comptabilité de la SAAQ, par activité, permet de facturer les coûts distinctement selon l'usage que fera la SAAQ du PGI et celui qui sera fait par le Fonds d'assurance

Position des auditeurs –VGQ et PWC

- Du point de vue des affaires, le VGQ et PWC reconnaissent que le PGI représente une pièce importante dans la mise en œuvre de la planification stratégique et dans la détermination du modèle d'affaires. Cependant le VGQ souhaite que cela soit plus clair dans la Loi.

Position de la SAAQ

En procédant à l'acquisition du PGI, la Fiducie conserve, fait fructifier et accroît son patrimoine

La SAAQ détermine que le PGI est en réalité, un actif servant principalement à la Fiducie malgré le fait qu'il soit présenté aux états financiers de la Société.

- De plus, en considérant que
 - le financement pour ce projet sera totalement assumé par la marge de crédit de la CDPQ
 - aucun crédit budgétaire n'est requis
 - il y a aucun impact sur la comptabilisation des dépenses et que l'effet est nul sur l'excédent cumulé de la Fiducie et sur le déficit accumulé de la SAAQ

Il est demandé

- Au Conseil du trésor de modifier la répartition de l'enveloppe globale du PQI de la Société afin d'assurer la réalisation de son plan de transformation au cours des 5 prochaines années. L'enveloppe sur 10 ans sera respectée.
- De renouveler la marge de crédit auprès de la CDPQ pour une période de 5 ans.

RENCONTRE AVEC LE MFQ – 27 JUILLET 2017

ORIENTATIONS SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

ENTENTE DE FINANCEMENT POUR CONTRÔLE ROUTIER – ÉCHÉANCE 31 MARS 2017

Contexte :

- Une stratégie de financement à long terme est présentement à l'étude pour les 3 axes d'intervention de Contrôle routier soit la prévention de la sécurité routière, la protection du réseau routier et le maintien de l'équité concurrentielle dans le domaine du transport des personnes et des biens.
- Des pistes de réflexion menant à une prise en charge par les contributions d'assurance sont en évaluation pour le volet prévention de la sécurité routière, notamment pour le bonus / malus. Des négociations avec l'industrie devront être entreprises.
- Les contributions d'assurance 2022 pourraient être visées par ces changements.

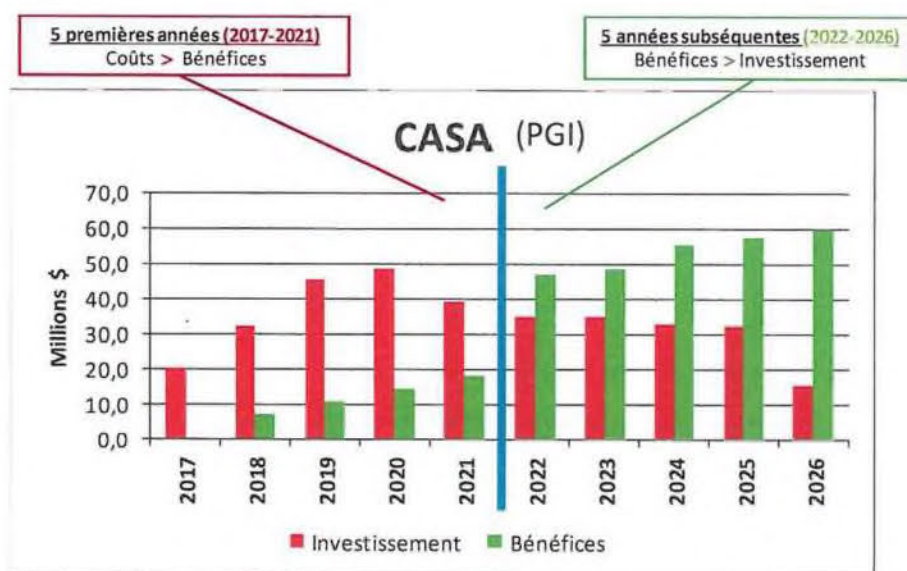
Renouvellement de l'entente actuelle

- Durée de l'entente : 2017-2018 à 2021-2022 -> objectif 5 ans
- Coûts établis sur les mêmes bases que l'entente précédente (coûts complets)
- Taux de croissance des coûts comparables aux orientations budgétaires du gouvernement pour 2017 à 2022.

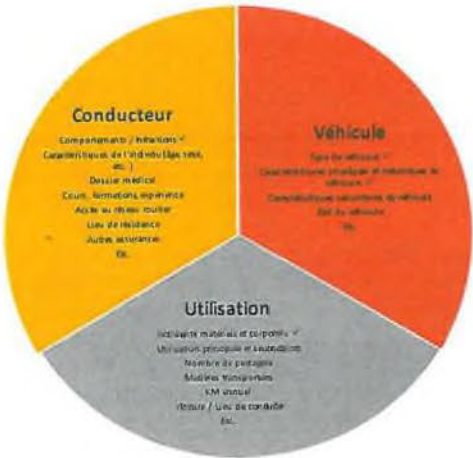
ÉCHÉANCIER DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE DANS LE CONTEXTE DE LA PHASE D'INVESTISSEMENT 2017-2021

Contexte :

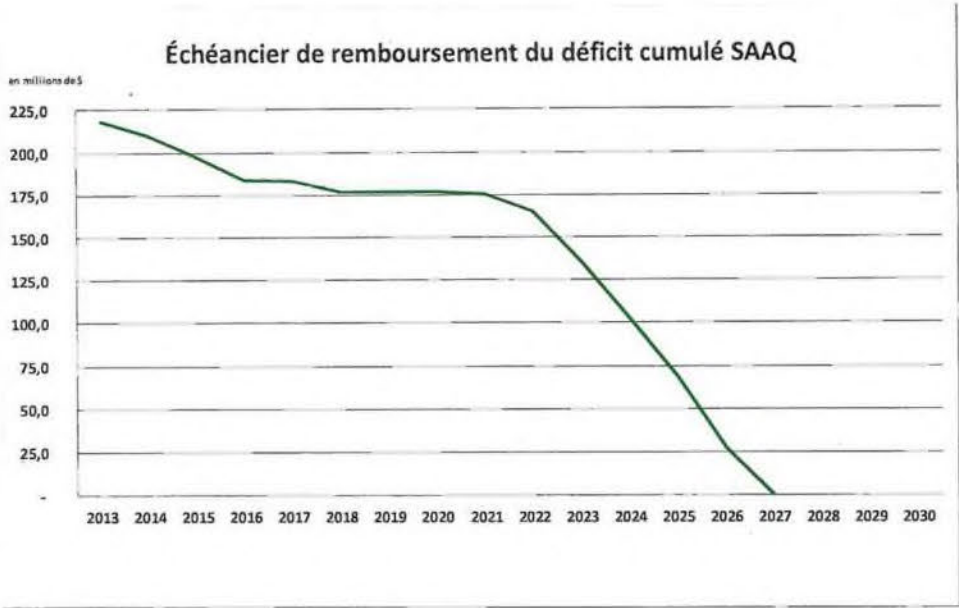
- Tel qu'annoncé dans le Plan économique de mars 2016 du gouvernement, la Société vise au cours des prochaines années à améliorer la performance de sa prestation de services en misant notamment sur les nouvelles technologies.
- Ainsi la Société investira en TI des sommes importantes au cours des prochaines années. La phase d'investissement a débuté en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2021, et ce, tout en maintenant le niveau de service à la clientèle.
- Des bénéfices supérieurs aux investissements sont prévus. Toutefois, ces bénéfices se matérialiseront à compter de 2022.



- En plus des bénéfices pour la Société, des droits supplémentaires évalués à 81 M\$ sur 15 ans sont prévus pour le gouvernement. De plus, l'intelligence d'affaires offrira de nouvelles opportunités au gouvernement dans la détermination et la facturation des droits de circuler.



- Les prévisions financières inscrites aux COF et l'échéancier du remboursement de la dette devront être ajustés afin de tenir compte des phases d'investissement et de bénéfices.



Renouvellement de l'entente actuelle pour la perception des droits et le remboursement du déficit cumulé.

- Reconduction de l'entente actuelle pour une période de 5 ans selon les mêmes paramètres soit :
 - 1 % des droits perçus, maximum 20 M\$
 - Indexation annuelle depuis 2016-2017
- Convenir d'une cible de remboursement de la dette au 31 mars 2022, à plus ou moins 5 M\$.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ÉCHÉANCE 31 DÉCEMBRE 2017

Contexte :

- Actuellement la Société dispose d'un régime d'emprunt de 400 M\$ valide jusqu'au 31 décembre 2017. Il est composé des marges de crédits suivantes : 390 M\$ auprès de la Caisse de dépôt et de placement du Québec et 10 M\$ auprès de la Banque nationale du Canada. La Société dispose d'une marge de crédit auprès de la CDPQ depuis 1998.
- Des besoins de financement supplémentaires seront requis pour les 5 prochaines années (en analyse +/- 125 M\$) pour l'acquisition du PGI. *CASA 0,5% ?*
- Le taux d'intérêt de la marge de crédit à la CDPQ est avantageux pour la Société. Il permet des économies annuelles importantes et diminue les risques face aux coûts du projet.
- La Société a démontré à l'aide d'une opinion juridique externe que l'acquisition du PGI devrait être faite par la Fiducie puisqu'il est directement relié à la gestion des risques d'un assureur public. Il servira à percevoir principalement les contributions d'assurance qui appartiennent à la Fiducie et non au gouvernement et à gérer les actifs et les passifs les plus importants soit 12 milliards de \$ pour la Fiducie. Voir *présentation power point*.
- Considérant que l'acquisition du PGI servira principalement à la Fiducie, il est tout à fait normal que le financement provienne de la CDPQ tel qu'il a été fait au cours des 19 dernières années. Ce dossier servira d'appui à la CDPQ pour autoriser le financement à la Société.
- Afin de couvrir l'ensemble de la phase d'investissement il est proposé de convenir d'un régime d'emprunt valide pour les 5 prochaines années.

PROJETS DE LOIS À VENIR

- Le projet de loi omnibus prévoit les modifications requises pour réaliser le plan de transformation de la Société et pour mettre en place les plaques personnalisées. Le suivi est présentement effectué par le MFQ.
- Par ailleurs, un projet de loi proposant des modifications au Code de la sécurité routière (CSR) sera déposé à l'automne 2017. Il fait suite à la consultation publique réalisée par la Société au début de 2017. Ce projet de loi du MTQ contient les éléments suivants :
 - Proposition de mesures afin de poursuivre l'amélioration du bilan routier, assurer un meilleur partage de la route, mieux encadrer l'accès au réseau routier, simplifier les formalités réglementaires ou administratives ainsi qu'améliorer la prestation de services de la Société.
 - Deux mesures concernant les contributions d'assurance soit les dossiers relatifs aux dommages matériels et l'invalidité à 65 ans.
 - La Société veut également revoir certains modèles de tarification tel que les droits temporaires de circuler ou la tarification en fonction de la masse totale en charge comme dans les autres provinces canadiennes. Ces modifications, prévues aux environs de 2022, auront un impact sur les droits de circuler perçus. La Société et le MFQ devront travailler en collaboration afin d'optimiser les impacts financiers de ces changements.
- La Société compte sur la collaboration du MFQ dans ces deux dossiers puisqu'ils permettent la réalisation des bénéfices identifiés au cadre financier long terme de la Société.

SUIVI DES CIBLES DE RÉSULTATS NETS

Cible de résultats nets	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
COF mars 2017	6,0	14,3	3,5	-	14,1
Prévisions révisées					
Excédent au 31 mars 2017	12,7	-	-	-	-
CRQ - dépenses moindres	4,4	-	-	-	-
	17,1	-	-	-	-

- Au 31 mars 2017, le déficit cumulé de la Société s'élevait à 178 M\$. Elle a donc remboursé 40 M\$ depuis 2013.
- Les frais d'administration augmenteront dès 2017 avec l'arrivée de 144 ETC pour le PGI en voie d'obtention auprès du Conseil du trésor via la mesure 13 du gouvernement. La Société s'est engagée à rembourser les effectifs en 2021.
- Les investissements des prochaines années permettront de livrer des bénéfices à compter de 2022. Par des surplus d'environ 35 M\$ par année comptabilisés aux livres du gouvernement, la Société aura remboursé totalement sa dette en 2027.

Analyse de rentabilité

CASA

CASA Carrefour des Solutions d'Affaires

Société de l'assurance
automobile

Québec



Les coûts et les bénéfices

Principales hypothèses

- Analyse réalisée sur la durée de vie de l'actif - 15 ans (20 ans selon Gartner)
- Projection des coûts et des bénéfices en tenant compte de l'inflation et de la valeur de l'argent dans le temps

Phase investissement

Investissements

- Utilisation à 100 % des options et des contingences du contrat avec LGS/IBM (maximum du contrat)

Bénéfices

- **702 M\$** de bénéfices, soit **638 M\$** après une contingence de 10 %, ce qui correspond à un report d'un an dans l'échéancier de réalisation
- **Des bénéfices stratégiques additionnels non quantifiés** tels que l'utilisation de l'intelligence d'affaires, la capacité de répondre efficacement aux besoins du gouvernement et autres partenaires

Phase récurrence

- Réinvestissements de 15 M\$ considérés aux 5 ans permettant de moderniser la solution (produits et infrastructures) et de profiter des éventuelles opportunités d'affaires
- Coûts récurrents de CASA = Coûts évités des activités actuelles

Phase Investissement

La rentabilité

Investissement

L 0 - Conception globale	23
L 1 - Ressources financières et matérielles, RH	133
L 2 - Accès sécuritaire au réseau routier	168
L 4 - Intelligence d'affaires	5
Sous-total	329

L 3A - Indemnisation et réadaptation	42
L 3B - Contrôle routier	5
Sous-total	47

Investissement total **376**

Alliance 256, SAAQ 120

Bénéfices

Nouveaux services en ligne	159
Modalités de paiement et de facturation	274
Optimisation des processus et des façons de faire	94
Réduction du plan d'investissement - coûts évités	175
Total	702
Contingence	(64)

Bénéfices nets de la contingence **638**

Rentabilité : 10 %

+ bénéfices stratégiques additionnels non quantifiés